

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA12 09005, RCA12 09006 ET RCA12 09007

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012, les règlements suivants :

RCA12 09005 RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER DE 2013) (dossier 1121616007);

RCA12 09006 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013 ET IMPOSANT UNE COTISATION (dossier 1121333010);

RCA12 09007 RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 (dossier 1121082014) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2013).

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

DONNÉ à Montréal, ce quatorzième jour de décembre deux mille douze.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement
Chef de division – Greffe, performance et informatique